



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa session ordinaire du conseil tenue le 2^{ième} jour du mois de mai, deux mille vingt-deux (2022-05-02), un règlement portant le # 452-2022.

Objet : « Règlement concernant les abris temporaires »

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca, ou à nos bureaux au 101 rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 3^{ième} jour de mai 2022 (2022-05-03)

Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 3^{ième} jour de mai 2022 (2022-05-03).

Signé :
Maryse Allard
Greffière-trésorière